L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Nº 48

26e année · mercredi 29 novembre 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNiA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



Près de 20000 travailleurs de la construction ont signé une pétition exigeant une meilleure protection en cas d'intempéries et de canicule. Unia demande aux entreprises, aux maîtres d'ouvrage et aux autorités de prendre leurs responsabilités. Et appelle à la tenue d'une table ronde entre les différents acteurs. PAGE 3

POINT DE MIRE

Grandes fortunes et CO₂

Sylviane Herranz

emain s'ouvrira la COP28. Elle se déroulera jusqu'au 12 décembre. Depuis 28 ans, la Conférence des parties ou «Conference of the Parties» (COP), mise en place par une Convention des Nations unies sur les changements climatiques, réunit les Etats de la planète. Ces derniers, alertés par le Groupe d'experts sur l'évolution du climat en 1990 déjà, se mettent à son chevet pour fixer des objectifs mondiaux en vue de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, éléments centraux du réchauffement climatique. En 2015 à Paris, un accord avait été conclu pour contenir ce réchauffement en-dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, avec comme but de le limiter à 1,5 °C.

Cette 28° COP se tiendra à Dubaï, ville des Emirats arabes unis. Un pays dont 55% du budget provient des hydrocarbures et qui occupe le

6e rang des pays les plus émetteurs de CO2. La présidence de la COP a été confiée au... ministre de l'Industrie et des Technologies avancées, qui est aussi le grand patron de la puissante compagnie pétrolière nationale, le Sultan Al Jaber. Pour la sortie des hydrocarbures, on aurait pu faire mieux. Ce PDG, également actif dans le renouvelable, est un fervent défenseur d'une politique climatique incluant le pétrole et le gaz, sources de profits mirobolants. Il le dit lui-même: «Développement économique et responsabilité climatique ne sont pas nécessairement incompatibles. Bien sûr, il faut éviter les excès, mais il est inenvisageable que la limitation des émissions se fasse au détriment de la croissance économique.» Dans sa tribune parue en début d'année dans l'hebdomadaire français Le Journal du Dimanche, il expliquait encore que la transition verte entraînerait une production de richesse de l'ordre de 12 trillions de dollars. Un joli paquet

La tenue de la COP28 à Dubaï, qui compte quelques-unes des plus grandes fortunes mondiales, éclaire sur l'hypocrisie d'un système prétendument mis sur pied pour préserver la planète. Les détenteurs de ces fortunes, aux Emirats et ailleurs, émettent des quantités énormes de CO₂, que ce soit en raison de leur utilisation de jets privés ou, surtout, de leurs investissements dans les industries polluantes. Comme l'illustre le dernier rapport de l'ONG Oxfam, le 1% des plus riches émettent autant de CO₂ que les deux tiers de la population mondiale.

Les émissions des grandes fortunes devraient provoquer 1,3 million de morts supplémentaires dus à la chaleur. L'ONG souligne encore que les pays les plus marqués par les inégalités subissent sept fois plus de décès provoqués par les inondations. Autres chiffres sortis du rapport d'Oxfam intitulé Egalité climatique: une planète pour les 99%: le 1% des plus riches ont généré plus d'émissions carbones que l'ensemble des voitures et du transport routier; 10% des plus riches sont responsables de la moitié des émissions mondiales. Et pour une personne appartenant aux 99% restants de l'humanité, il lui faudrait vivre 1500 ans pour engendrer autant de CO₂ que les plus grandes fortunes en une année... L'an passé, Oxfam indiquait qu'un milliardaire émettait un million de fois plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'un citoyen ordinaire. De quoi donner à réfléchir.

A l'approche du grand raout intergouvernemental sur le climat, Oxfam propose de taxer les ultra-riches dans le but de lutter contre les inégalités sociales et les changements climatiques. Selon l'ONG, cette imposition permettrait aux gouvernements d'investir dans les services publics afin d'apporter une réponse aux inégalités et de réaliser les objectifs en faveur de l'environnement. Une telle taxe pourrait en effet rapporter gros aux Etats. Mais n'est-ce pas là offrir sur un plateau d'argent des permis de polluer à ces milliardaires n'ayant que le profit pour horizon? A méditer.

PROFIL



Yvonne Paccaud, une vie qui traverse l'Histoire.

PAGE 2

SALAIRES

Nombreuses hausses annoncées.

PAGE 5

GENÈVE

Tentative de museler les syndicats.

PAGE 9

INTERNATIONAL

Droit de grève devant la justice.

PAGE 10

"TOUT EST MIEUX **MAINTENANT»**

A 97 ans, Yvonne Paccaud a manifesté pour la première fois à Berne dans le cadre des 75 ans de l'AVS et pour une treizième rente. Elle revient sur sa vie, heureuse, qui traverse l'Histoire

Aline Andrey

■ lle est née à Berne, le jour le plus long de l'année, il y a longtemps. Plus exactement le 21 juin 1926. Près d'un siècle plus tard, la Morgienne d'adoption Yvonne Paccaud relate avec douceur et vivacité son enfance dans l'entre-deux-guerres, quand «les enfants jouaient dans les rues et regardaient bouche bée les rares voitures passer». De sa voix douce et affirmée, elle raconte les hivers très froids, si rares aujourd'hui: «Il pouvait faire jusqu'à -25 °C à Berne. Seule notre cuisine était chauffée. C'était dur.» «Pendant la guerre, on avait une petite radio qui nous donnait quelques informations. On entendait les avions audessus de nos têtes, mais on ne savait pas ce qui se passait, ajoute-t-elle. Tout est mieux maintenant.»

Parfaitement bilingue, Yvonne a appris le français à l'école, puis dans une famille d'accueil à Fleurier. Son père, Genevois d'origine huguenote, s'exprimait en allemand avec elle. Il travaillait au Bureau de la propriété intellectuelle avec, fait épique, Einstein...

Dotée d'une mémoire d'éléphant, seules les dates et les nombres échappent à Yvonne Paccaud parfois. «Je n'ai jamais beaucoup aimé les chiffres», dit en souriant celle qui prendra toutefois des cours de comptabilité dans le cadre de son apprentissage d'employée de commerce chez Publicitas. «J'aurais voulu étudier davantage, mais les études coûtaient trop cher.» En 1946, CFC en poche, la jeune femme demande à travailler dans la filiale genevoise de la société, histoire de parfaire son français. Avec sa sœur et une étudiante, elle s'installe à Genève. C'est là qu'elle rencontrera l'homme de sa vie, un étudiant en lettres futur instituteur.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANTESQUES

Si Yvonne Paccaud exprime sa gratitude d'avoir encore toute sa tête, elle confie perdre peu à peu la vue et l'ouïe. Quasi à l'aveugle, elle se déplace avec souplesse pour aller chercher une jolie enveloppe contenant ses certificats de travail datant des années 1940. On y apprend qu'après une petite année à Publicitas Genève, elle démissionne le 30 avril 1947 pour d'autres expériences. Le lendemain, le 1er mai, elle entre chez L'Oréal. «Les laboratoires se trouvaient sous les bureaux. Les vapeurs chimiques arrivaient jusqu'à nous. C'était infernal», souligne la militante qui s'ignore, n'hésitant pas à changer de poste quand les conditions sont mauvaises. Elle quitte sa place le 28 février 1948 pour ouvrir, dès le lendemain, les portes des Editions Dixi. «Là, le patron avait les mains baladeuses. Je n'ai pas supporté. J'ai refusé toute avance. Il a été vexé. Je suis partie quelques mois plus tard», se souvient la précurseuse. Le 1er octobre 1948, elle est embauchée par l'ORT, une organisation israélite, qui ne tiendra pas compte de ses récriminations face à des conditions de travail dantesques. «Un poêle à charbon chauffait les bureaux et j'avais trois collègues qui fumaient. Les fenêtres étaient fermées, car il faisait très froid. C'était insupportable. Je suis tombée malade, tant il me manquait de l'oxygène.» Elle démissionne de nouveau et se rend au Tribunal des prud'hommes pour exiger le paiement, que l'entreprise lui refuse, de son dernier mois de salaire. Elle gagnera.

DE L'USS AU MARIAGE

En septembre 1949, Yvonne Paccaud est embauchée par l'Union syndicale suisse (USS), où elle trouve enfin un emploi à la hauteur de ses attentes et de bonnes conditions de travail. «J'ai décidé de repartir à Berne, pour vivre chez mes parents, pour ne plus payer de loyer. Je devais mettre de l'argent de côté pour mon mariage, même s'il a été très modeste.»

Son passage à l'USS sera donc bref. Le 31 mars 1950, elle quitte son bureau. Le 1^{er} avril, elle se marie et rejoint son époux à l'école de Lavigny, dans



devant l'affiche réalisée à l'occasion de la votation sur l'AVS du 6 juillet 1947 par le peintre Hans Erni.

la campagne vaudoise. «On vivait un peu coupé de tout - à l'époque, il n'y avait pas de service de bus - et l'appartement de l'école au rez-de-chaussée n'était pas excavé. L'humidité était infernale. La moisissure grignotait les murs. Je suis souvent tombée malade, et mes trois enfants aussi.»

En 1963, la famille déménage à Morges. C'est là, dans ce même appartement, soixante ans plus tard, qu'elle se raconte en toute humilité et délicatesse. Sur sa table, un appareil agrandisseur lui permet de s'adonner à la lecture, son dada. «J'ai retrouvé Les contes de la rue Broca et je regarde si cela peut plaire à mes arrière-petitsenfants. En ce moment, je lis aussi un vrage d'un guide spirituel indien que je suis allée voir en conférence dans de nombreux pays.»

PREMIÈRE CLASSE D'ACCUEIL

Dans les années 1970, Yvonne Paccaud est engagée pour s'occuper de la première classe d'accueil de Morges. «J'ai adoré m'occuper de ces enfants, italiens, espagnols, portugais, turcs. Il fallait être créative, trouver des manières de leur enseigner le français.» Parallèlement, elle œuvre, avec son époux, dans la compagnie des Trois P'tits Tours d'Emile Gardaz. Dans un article sur la troupe, publié dans un magazine romand, on la voit en photo entourée de ses enfants à la table de la cuisine. La légende, métaphore d'une époque pas tout à fait révolue, dit ceci: «Le problème de la mère de famille, c'est de ne pas abandonner ses enfants le soir et, pourtant, de les coucher assez tôt pour pouvoir aller répéter consciencieusement son rôle: celui d'une mère.»

En cette fin de matinée, son fils vient justement lui rendre visite. C'est avec lui, Yves Paccaud, député socialiste, qu'elle a participé à sa première manifestation en septembre à Berne dans le cadre des 75 ans de l'AVS et pour une 13^e rente AVS. Puis, en octobre, elle a été invitée à l'USS où elle a reconnu son ancien bureau, occupé actuellement par... le président de la faîtière Pierre-Yves Maillard. Yvonne Paccaud en sourit. En guise de conclusion, elle ajoute: «Je me demande toujours pourquoi je vis aussi longtemps. Ce qui est difficile, ce sont les morts des proches. Pour ma part, je n'ai absolument pas peur. Je ne sais pas ce qui m'attend, la lumière peut-être, des retrouvailles... Je rêve beaucoup de mon mari. L'impor tant, c'est la paix dans le cœur. La lumière à l'intérieur, ça change tout».



LA SANTÉ DOIT PASSER AVANT LES DÉLAIS

Une pétition signée par 20000 travailleurs de la construction exige une meilleure protection en cas d'intempéries et de canicule. Unia met les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les autorités face à leurs responsabilités

Textes Manon Todesco

haque jour en Suisse, environ 80 000 travailleurs de la construction œuvrent sur les chantiers. Le secteur est en plein essor depuis plusieurs années, mais malgré tout, les employés doivent travailler toujours plus et toujours plus vite. La faute à des délais de plus en plus courts, qui contraignent les ouvriers à bosser même en cas d'intempéries et de canicule.

Sur le terrain, Unia dénonce la situation depuis des années. Quelques belles avancées ont vu le jour, comme le fonds de prévention mis en place dans le canton de Vaud, mais beaucoup reste à faire jusqu'à trouver une solution sur le plan national. C'est dans ce contexte que la pétition «Intempéries et canicule: la santé avant les délais!», lancée cette année par le syndicat, a été signée par près de 20 000 travailleurs de la construction, usés par la situation. Elle réclame une meilleure protection de leur santé et une prolongation des délais en cas d'intempéries et de canicule. «Les intempéries ne sont pas une nouveauté», explique Simon Constantin, membre de la direction du secteur de la construction d'Unia, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Berne le 24 novembre. «Il y a quelques années, les travailleurs pouvaient se mettre à l'abri dans la baraque ou rentrer chez eux le temps que la météo s'améliore, mais aujourd'hui, la pression sur les délais est telle que chaque heure est comptée, et on travaille coûte que coûte, par tous les temps.»

Et ce n'est pas sans conséquence. On sait qu'en cas de canicule, le nombre d'accidents augmente de 7% lorsque la température dépasse les 30 degrés. De même, de manière générale, les accidents graves ont tendance à croître ces dix dernières années. «Il faut prendre ce problème à bras-lecorps et trouver une solution pour mettre les travailleurs en sécurité lorsque le travail devient dangereux», insiste le syndicaliste.

SUJET DÉLICAT

Mais pourquoi est-ce si difficile? «C'est plus une question idéologique: il y a une réticence énorme de la part de l'association patronale nationale à en parler, qui préfère le flou sur ces questions plutôt que d'être contrainte par des règles claires», répond Simon Constantin.

La question des critères objectifs est également une priorité. Il faut que les règles mises en place dans certaines régions soient reprises à l'échelon national afin d'arrêter le travail à partir de limites clairement définies.

«De plus, une solution pour éviter de travailler lors d'intempéries et de canicule, dans ces métiers presque exclusivement d'extérieur, serait un vrai pas en avant au niveau de l'attractivité de la profession, où les cadences de travail ont fortement augmenté ces dernières années», rapporte le responsable syndical.

AGIR RAPIDEMENT

La pétition sera soumise aux instances politiques, aux entreprises et auprès des

maîtres d'ouvrage. «Il doit y avoir des règles équitables pour l'assurance intempéries, insiste Simon Constantin. Les maçons et les entreprises paient l'assurance intempéries de l'assurance chômage avec leurs cotisations, mais ne peuvent pratiquement pas obtenir d'indemnités pour cause de canicule en raison de la rigidité des conditions de l'assurance. Le risque est donc plus grand de continuer à travailler même par des températures extrêmes.»

Par ailleurs, Unia appelle les patrons et les maîtres d'ouvrage à faire passer la sécurité du personnel en priorité, en reportant les délais lorsque la météo l'impose. «La norme SIA 118 l'indique clairement, mais de nombreux maîtres d'ouvrage, y compris publics, n'intègrent pas cette norme dans leurs contrats de construction, a critiqué Simon Constantin. Il faut une prise de conscience globale que les intempéries et la canicule ne sont pas un sujet anodin. Faire travailler le personnel dans ces conditions est irresponsable, sans compter que la qualité du travail ne peut pas être au rendez-vous sous une pluie battante ou par 35 °C.»

Unia appelle tous les acteurs de la branche à trouver une solution qui fonctionne à l'occasion d'une table ronde réunissant notamment la Société suisse des entrepreneurs, la Suva ainsi que des maîtres d'ouvrage publics. L'objectif: convenir de mesures concrètes avant la prochaine vague de chaleur pour mieux protéger la santé des travailleurs.

INTERPELLER NOS GOUVERNEMENTS!

Dans le cadre de cette campagne, Unia a élaboré un modèle de motion pouvant être soumis aux Parlements cantonaux. Le but est d'adapter les dispositions cantonales relatives aux marchés publics afin qu'en cas de canicule et d'intempéries, la santé ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la pression des délais. Concrètement, la motion demande que les facteurs intempéries et canicule soient pris en compte dans la planification et l'exécution des chantiers publics, que les délais soient ajustés si besoin, et qu'alors, aucune amende conventionnelle ne soit prononcée.

Des motions ont été déposées dans les cantons de Berne et du Valais et sont en cours de traitement, alors qu'en septembre Neuchâtel a déjà modifié sa Loi sur les marchés publics en ce sens. «Les entreprises n'auront rien à perdre si les règles en matière d'intempéries et de canicule sont mieux définies», rassure Simon Constantin.

Maçons en colère!







Après la Conférence professionnelle de la construction, qui s'est tenue le 25 novembre à Berne, les délégués se sont rendus devant les bureaux locaux de la Société suisse des entrepreneurs (SSE-SBV) pour exprimer leur colère par une action. Ils ont symboliquement brisé le coffre-fort des patrons. Cette action, qui a réuni une centaine de personnes, est révélatrice de l'état d'esprit des travailleurs sur le terrain. «Sur les chantiers, les maçons sont très fâchés, confie Simon Constantin. Ils ne comprennent pas que les entrepreneurs refusent d'augmenter les salaires alors que la branche se porte très bien économiquement. Lors de la conférence, ils ont manifesté leur détermination à lutter l'an prochain pour de véritables hausses de leur revenu.» Durant l'assemblée, il a également été question de planifier la campagne pour l'année à venir, notamment une enquête sur le travail gratuit dans la construction. «Nous allons lancer un grand sondage sur les chantiers sur le temps de travail et notamment les heures non payées, comme les temps de déplacement, l'habillement, les heures supplémentaires non payées et le temps de chargement, explique le responsable syndical. Nous voulons ainsi avoir une vue d'ensemble précise sur la question du temps de travail en vue du renouvellement de la Convention nationale



Grand froid ou canicule, les intempéries mettent en danger la santé des travail-

EN UN CLIN D'

Soins: Il y a urgence, des mesures immédiates sont nécessaires







Un Monopoly géant à parcourir en déambulateur et rebaptisé «La course aux profits» a été l'attraction mercredi dernier à Delémont lors de la journée nationale d'action d'Unia pour les soins (voir *L'ES* du 22 novembre). Dans plusieurs villes de Suisse, le syndicat a alerté sur la situation de crise dans le domaine, et en particulier dans les soins de longue durée, avec un manque de personnel criant ayant déjà des conséquences sur les patients. «Dans de nombreux homes, les résidents et les résidentes ne reçoivent pas tous les soins nécessaires», note le syndicat, qui donne l'exemple de soins corporels réduits au minimum ou de patients calmés avec des médicaments. Les soignants ne peuvent pas concilier cela avec leur conscience. Beaucoup quittent le métier: 300 professionnels par mois alors qu'il manque déjà, selon

le rapport «Jobradar», 15 172 postes dans les soins. Plus du double seront en plus nécessaires à l'horizon 2040, en raison notamment de l'évolution démographique et des 54 000 lits supplémentaires attendus dans les EMS. Avec cette journée d'action, Unia alertait la population et lançait un appel à la société civile et aux milieux politiques afin que des mesures urgentes soient prises face à cette crise d'un domaine des soins «en arrêt maladie». Les syndicalistes et les soignants présents lors des actions distribuaient leur remède: une petite boîte d'IbuProSoins® Forte, contenant tous les composants d'un système de santé de qualité, déclinés en cinq mesures immédiates et un financement juste des soins qui permettront d'améliorer les conditions de travail du personnel. ■ SH/Photos: Olivier Vogelsang

2024

LE PREMIER PAS POUR DEVENIR **UN-E PROFESSIONNEL-LE** DE L'HÔTELLERIE ET **DE LA RESTAURATION**

- FINANCE PAR LA CONT







L'ÉVÉNEMENT

TOUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ SYNDICALE **EN SUISSE ROMANDE ET AILLEURS?**

ABONNEZ-VOUS À *L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL*

et offrez-vous un regard sur les enjeux sociaux, ici et dans le monde.



UN MOIS D'ESSAI GRATUIT?

- Je souhaite recevoir gratuitement L'Événement syndical pendant 1 mois.
- Je souscris un abonnement standard à 60 fr. par an.
- Je souscris un abonnement de soutien à 100 fr. par an.

Nom, prénom, adresse

À retourner à *L'Événement syndical* · pl. de la Riponne 4 · 1005 Lausanne ou à forum@evenement.ch · evenement.ch/abonnement · tél. 021 321 14 60

WWW.EVENEMENT.CH

MINI

Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)

Cocher la case qui convient Indiquer vos coordonnées précises (adresse ou numéro de téléphone) dans le texte de l'annonce (non compris dans les 18 mots)

- EMPLOI
- **VACANCES**
- ☐ À LOUER
- IMMOBILIER 2 & 4 ROUES
- 🔲 À VENDRE
- ☐ À ACHETER
- RENCONTRES ANIMAUX
- DIVERS

18 mots maximum, vos coordonnées non comprises

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot

Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical, Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4 1005 Lausanne Tél. 021 321 14 60 Fax 021 321 14 64 redaction@evenement.ch www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Sonya Mermoud ADMINISTRATRICE Barbara Buffa

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an Abonnement annuel Fr. 60.-Abonnement de soutien Fr. 100.forum@evenement.ch Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques' Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont Tirage contrôlé 49870 exemplaires



LES SALAIRES PRENNENT L'ASCENSEUR

La mobilisation syndicale a permis d'arracher de nombreuses augmentations salariales, notamment dans l'artisanat et les services. Retour sur les premiers résultats

Manon Todesco

es syndicats l'avaient annoncé: l'automne 2023 sera placé sous le signe de la lutte pour le maintien du pouvoir d'achat. On se rappelle des quelque 20 000 personnes qui ont manifesté à Berne le 16 septembre en ce sens, mais aussi des 1200 techniciens du bâtiment et électriciens qui ont protesté à Zurich le 7 octobre. La mobilisation aura payé, la preuve sur le tableau ci-contre qui répertorie les avancées salariales par branche à l'échelle nationale ou par conventions collectives de travail (CCT) régionales.

En effet, des augmentations salariales allant au-delà de la compensation du renchérissement ont été obtenues dans les plus grandes CCT des arts et métiers, à l'image de la technique du bâtiment (+120 francs), du second œuvre romand (+124 francs) et de l'électricité (+2,2%). On retient également une hausse de plus de 125 francs à titre général dans la carrosserie.

«Pratiquement tous les accords salariaux obtenus dans les arts et métiers prévoient aussi des augmentations correspondantes des salaires minimums, voire beaucoup plus élevées. De cas en cas, d'autres améliorations sont apportées, par exemple pour l'indemnisation des frais et les droits aux vacances», informe Unia dans un communiqué. De bons accords ont par ailleurs été

conclus dans les branches des services, comme chez Coop, où les salaires jusqu'à 4800 francs ont été augmentés de 140 francs à titre général, soit entre 2,9% et 3,3%. Notons également que, dans la CCT location de services, toutes les catégories ont été augmentées de 3,2%.

ENCORE DU TRAVAIL

Dans les branches industrielles, d'importantes augmentations ont été négociées notamment avec la fonderie Nottaris, le producteur de denrées alimentaires Wander ou l'industrie de la terre cuite (voir tableau). Cela dit, «le gros des négociations salariales est encore à venir, indique Unia. Les attentes sont élevées dans ce secteur à la suite des pertes de salaire réel de l'année dernière.»

En dépit de ces améliorations, Unia rappelle que le retard à combler reste considérable. «Les pertes de salaire réel accumulées durant les années 2021 et 2022, de 2,7% en moyenne, n'arrivent pas à être compensées par les accords salariaux existants.» Sans oublier que, dans le secteur principal de la construction, les employeurs ont bloqué les salaires (lire en page 3).

«C'est pourquoi, pour que les salariés reçoivent enfin la part qui leur revient, des mobilisations beaucoup plus fortes seront nécessaires l'année prochaine», encourage Unia.



Le 16 septembre, des milliers de personnes ont défilé à Berne à l'appel des syndicats et des partis de gauche pour combattre la vie chère. C'était le point de départ de la mobilisation pour des hausses de salaires qui a abouti à des revalorisations dans de nombreuses branches.

Tableau des accords salariaux pour 2024 dans les branches Unia

Convention collective de travail (CCT)	Salaires effectifs	Salaires minimums	Autres
Location de service		3,2% sur tous les salaires mi- nimums.	Jusqu'en 2027: compensation du renchérissement sur les salaires minimums + augmentation des salaires réels de 30 à 60 francs selon la catégorie.
Branche de la carrosserie	+125 francs à titre général (plafond à 6700 francs).	Non-qualifiés: +75 francs.	
Electriciens	2,2% à titre général.	Séparément dans la CCT.	
Electriciens VS	2,2% à titre général.	Entre 0,60 et 3,15 francs l'heure pour certaines catégories.	
Enveloppe des édifices D-CH + TI	+100 francs à titre général.	+1,6%. Apprentis et apprenties: +100 francs.	Indemnité pour repas de midi: +2 francs. 1 jour de vacances.
Techniques du bâtiment	+120 francs à titre général (= +2,4% pour un salaire de 5000 francs).	Selon la catégorie +100 à +400 francs.	
Branche de l'isolation	Augmentation à l'échelon du salaire minimum + 1,7% à titre général (jusqu'à 5950 francs).		Indemnité pour repas de midi: +1 franc.
Second œuvre romand (SOR)	+124,40 francs à titre général.	Selon la catégorie +106 à +133 francs.	Dès 2026: augmentation des salaires minimums de 151 à 196 francs. Jusqu'à 2027: env. 124,40 francs général (inflation 1,5% incluse).
Branche automobile VS	2,3% à titre général.	+110 francs.	1 jour de vacances supplé- mentaire en 2024 + 1 jour en 2025.
Paysagistes Valais romand	+65 francs.		Baisse du temps de travail.
Vitrerie Berne	+70 francs à titre général. +30 francs à titre individuel.	Selon la catégorie +1,4% à +3,45%.	
Соор	+140 francs à titre général jusqu'à 4800 francs (+2,92% à 3,33%). Masse salariale totale +2,2%.	Selon la catégorie +2,44% à +6,97% francs.	Bons entre 300 et 600 francs.
Elvetino AG	Compensation automatique du renchérissement + allocations d'expérience annuelles.	Compensation automatique du renchérissement.	Réduction du temps de travail à 41h/semaine, supplément pour travail du dimanche.
CCNT de l'hôtellerie- restauration		2,2% +5 francs sur tous les salaires minimums.	
Nettoyage Suisse romande		+0,25 franc l'heure (sauf salaires minimums GE).	Dès 2025, pour les salaires minimums: +0,5% par année + indexation selon IPC.
Nettoyage D-CH		Nettoyage d'entretien: +0,60 franc l'heure = 2,83% à 2,97%.	+8% pour les années 2022 à 2024.
Industrie des machines (CCT MEM)		+1,7% (compensation automatique selon la CCT).	
Nottaris SA (BE)	4% à titre général.		+forfaits entre 500 et 2000 francs.
Wander (BE)	1,09% à titre général. +1,24% à titre individuel.	+200 francs.	
Industrie de la terre cuite	+120 francs (correspond à env. 2,7%).	+100 francs (dès 23 ans).	

Nouvelles attaques contre les locataires

Alors que le taux hypothécaire de référence doit être relevé ce vendredi, provoquant des augmentations de loyer, une commission du Conseil national affaiblit le droit du bail

Jérôme Béaui

e vendredi 1er décembre, l'Office fédéral du logement va faire passer le taux hypothécaire de référence de 1,5% à 1,75%. Prescrit par l'Ordonnance sur le bail à loyer (OBLF), ce taux que les banques appliquent aux prêts immobiliers et qui sert de base pour adapter les loyers avait déjà été relevé en juin, avec, à la clé, une augmentation de 3% pour de nombreux ménages locataires. Ceux-ci et bien d'autres doivent donc s'attendre à une nouvelle majoration. Et ce n'est pas fini. Selon le Conseil fédéral, les loyers pourraient prendre 15% «en un laps de temps relativement court». Le taux de référence est fixé tous les trois mois et les loyers peuvent ainsi augmenter de 3% chaque trimestre.

Conscient du problème, le gouvernement a décidé mercredi dernier de lancer une révision de l'OBLF visant «à atténuer les hausses de loyers». Il propose de diminuer la possibilité pour les propriétaires de compenser le renchérissement sur les loyers de 40% à 28%; et de supprimer les forfaits pour les augmentations générales des coûts, seules les augmentations dûment attestées de-

vraient être autorisées. Le Conseil fédéral souhaite, en outre, que soit inscrit sur le formulaire de communication du loyer initial les niveaux précédents et actuels du taux d'intérêt de référence et du renchérissement, ainsi que soit mentionné sur la formule de notification des hausses de lover la possibilité pour contester les hausses de loyer d'invoquer des critères de coûts absolus, comme un rendement excessif ou les loyers usuels dans la localité ou le quartier. Le Département fédéral de l'économie va, par ailleurs, mener une évaluation scientifique afin de vérifier si le modèle de loyer en vigueur, vieux de plus de quarante ans, correspond encore aux réalités du financement immobilier. Ces amendements à l'ordonnance OBLF ne seront soumis à consultation que l'été prochain et, si elles résistent au poids du lobby immobilier, il faudra encore patienter avant qu'elles n'entrent

«Si elles devaient effectivement être mises en œuvre, ces propositions n'auraient qu'un effet très marginal et n'interviendraient que bien trop tard, sans effet sur les prochaines hausses de loyer. En vérité, le Conseil fédéral laisse tomber les locataires», critique Carlo Sommaruga, président de

l'Association suisse des locataires (Asloca). Cette dernière demande au gouvernement de prendre un arrêté modifiant l'OBLF afin de suspendre, à titre temporaire, la répercussion des hausses du taux de référence sur les loyers. «Cette mesure permettra de stabiliser les loyers et l'inflation. Le Conseil fédéral doit agir de toute urgence pour alléger la charge qui pèse sur les locataires, qui subiront de plein fouet la hausse des loyers en sus de l'augmentation des charges de chauffage, de l'électricité et des primes d'assurance maladie», plaide le conseiller aux Etats (PS/GE).

Rappelons au passage qu'il est souvent possible et même recommandé de contester une hausse de loyer (voir *L'ES* du 11 octobre et asloca.ch).

LES LOYERS ABUSIFS LÉGALISÉS

La majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, pour sa part, n'a rien trouvé de mieux en ce moment que d'affaiblir le droit du bail. Elle a adopté un avant-projet sur deux initiatives parlementaires de l'ancien conseiller national Hans Egloff (UDC/ZU), président d'une association de propriétaires. La première initiative propose de réduire drastiquement

les possibilités d'une contestation initiale d'un loyer. Un critère comme l'augmentation massive du loyer ne pourrait plus être invoqué. La seconde initiative demande à simplifier considérablement la possibilité de fixer les loyers sur l'usage dans le quartier. Selon l'Asloca, cette modification légaliserait les loyers abusifs et déclencherait un cercle vicieux. Ces deux textes contribueraient à faire encore augmenter les loyers, met en garde l'association. «Le lobby immobilier s'attaque une nouvelle fois aux droits des locataires, c'est inadmissible», s'indigne Carlo Sommaruga.

L'Asloca a lancé en octobre un double référendum contre la facilitation des résiliations et le durcissement des conditions de la sous-location, qu'il est encore temps de signer (voir sur attaque-locataires-non.ch). Votées par la majorité de droite du Parlement, ces deux révisions vont réduire la protection des locataires. Il faut espérer que ces deux objets seront rejetés l'année prochaine en votation et qu'un résultat sans appel mette un frein aux attaques du lobby immobilier et aux appétits des propriétaires.

MÉTIER mercredi 29 novembre 2023 | Nº 48

LE DERNIER DES PÉCHEURS D'YVONAND Contre vents et cormorans, Pierre-Alain Chevalley continue à tendre ses filets dans un lac de Neuchâtel de plus en plus pauvre en palées et bondelles. Nous l'avons accompagné un matin calme d'octobre, loin des bouchons et de la frénésie des villes

r l est 5h30, Yvonand ne s'éveille pas. Du moins, pas encore. Pierre-Alain Chevalley, L lui, est déjà levé et actif. Il quitte sa pêcherie et marche d'un bon pas jusqu'au ponton où mouille son embarcation. Celle-ci fait dans les 8 à 10 mètres de long, pas plus. Nous grimpons à bord. Notre hôte largue les amarres et démarre le puissant moteur Mercury qui se met immédiatement à ronronner.

Ce quadra manœuvre avec habileté pour sortir du port. Le faisceau de sa lampe frontale éclaire d'une lumière crue la coque des voiliers et des hors-bords que l'on frôle. Le lac est calme ce matin-là. «Comme un miroir», aurait ajouté Claude François. Et la température - autour des 10 °C - franchement agréable pour la saison. Ça tombe bien puisqu'il y a des pieds tendres sur le pont.

Cap au large. Enfin ici, le large n'est jamais loin, car Pierre-Alain Chevalley ne s'éloigne guère d'Yvonand. Même s'il pourrait théoriquement taquiner le goujon partout sur le lac de Neuchâtel. «Je ne suis pas sponsorisé par BP!» L'esquif file sous les étoiles. Un œil sur l'horizon, l'autre sur l'écran de son GPS, notre pilote se dirige en ligne droite vers un coin de pêche situé à quelques encablures du rivage. Arrivé à destination, il allume la loupiote de son bateau pour éviter que les Oberson – ses collègues et voisins stationnés à Onnens – ne lui rentrent dedans. Contrairement à jadis où les pêcheurs se faisaient des coups de Jarnac, il règne désormais une bonne entente entre la petite trentaine de professionnels qui écument les eaux neuchâteloises. «Nous sommes davantage solidaires que concurrents», confirme le marin vaudois.

FINIES LES PÊCHES MIRACULEUSES

D'un geste élégant rappelant un peu celui du semeur, il tend ses trois filets à perches, qui mesurent chacun 100 mètres de long. On dirait qu'il a fait ça toute sa vie, alors que ce fils de paysan n'a pris la succession de Luc Ottonin, dernier pêcheur d'Yvonand, que depuis une poignée d'années seulement. «Avant cela, j'ai travaillé comme menuisier-ébéniste, puis in-

génieur en gestion de l'environnement à l'Etat ment, on a le droit de les tirer de septembre de Vaud.» Il s'occupait alors du suivi biologique des lacs et rivières, mais le costume de bureaucrate était trop étriqué pour contenir un esprit aussi libre et libertaire que le sien. C'est le lac qui a pris l'homme. Cet amoureux des milieux aquatiques (à 8 ans, il apprenait en autodidacte à pêcher à la mouche) a commencé à côtoyer des pêcheurs pros au cours de stages effectués dans le cadre de ses études à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève. Coup de foudre pour ce métier beau et âpre à la fois. Il mordra définitivement à l'hameçon quelques lustres plus tard. Mais ça, on le savait déjà... Le moteur vrombit, la grande barque bondit, direction les jerricans qui flottent au loin

sur l'onde et marquent l'emplacement où nous allons lever les bondelles. Pierre-Alain Chevalley remonte lentement le premier des cinq filets posés la veille au soir. Un poisson aux écailles argentées apparaît enfin. Puis, un deuxième... «Il y a une bondelle tous les dix mètres.» Pas d'amertume dans sa voix, juste un peu de dépit dans son regard de myope. Chaque prise est extraite délicatement des mailles qui l'enserrent avant d'être déposée dans une cagette où reposent déjà ses autres congénères. Une vingtaine de salmonidés en tout et pour tout ce jour-là. Maigre, trop maigre butin. «Quand je me suis lancé en 2017, c'était l'année où les tonnages de pêche ont dramatiquement chuté. Pour ne plus remonter. C'est simple, je n'ai jamais connu les belles années, je ne sais pas ce que c'est!»

L'OMBRE DES CORMORANS

manque de nutriments? Au réchauffement climatique qui entraîne un décalage des périodes du frai?... Quatre cormorans passent. Ils volent en escadrille, au ras des vaguelettes. L'artisan pointe du doigt leurs noires silhouettes. «Le gros problème, ce sont eux. Les ornithologues ont recensé quelque 1500 couples sur le lac de Neuchâtel: cela fait 3000 individus qui boulottent, chacun, 400 grammes en moyenne de poisson quotidiennement durant tout l'été. Faites le calcul!» Echaudé, le pêcheur met les gaz. «Actuelle-

A qui la faute? A la qualité de l'eau et au

à fin février, soit durant la période où ils sont moins nombreux et font moins de dégâts. Si on veut vraiment limiter leur population, il faudrait pouvoir les effaroucher tout au long de l'année.» Lui vient de louper son permis de chasse. «J'ai oublié d'aller voir l'ophtalmo avant de me présenter à l'examen.» Il sourit. Le soleil se lève. Cap sur Yvonand. Pendant le trajet, Pierre-Alain Chevalley ouvre le ventre de quelques poissons pour les vider de leurs entrailles. Comme attirés par l'odeur du sang, des goélands affamés se mettent à décrire des cercles au-dessus de nos têtes. Bavards, ces volatiles pleurent et raillent avant de plonger en piqué sur les viscères encore tièdes. Le plus leste s'en saisit, les autres lui volent dans les

Pause café dans la pêcherie qu'il a inaugurée en décembre dernier. «C'était une baraque en ruine que nous avons pu retaper grâce à l'appui financier de privés. Les banques, elles, ne se mouillent pas pour de tels projets.» Sa compagne, Cécile Lecourtier, débarque à ce moment-là. «C'est elle qui valorise notre pêche,

en transformant et apprêtant les poissons», explique-t-il. «Il me paie à l'heure», précise cette dernière, en taillant les bondelles que son homme vient de ramener. La plus grande partie du produit de leur pêche est destinée à la vente directe, le solde à la restauration.

Pas le temps de mollir. Nous repartons sur le

UNE PROFESSION EN VOIE DE DISPARITION

lac pour aller lever les filets à perches posés trois heures plus tôt. De nouveau, peu de poissons au rendez-vous. «C'est la cata!» Il balance le menu fretin - des brochets de poche - pardessus bord. Et aussi quelques-unes de ces fameuses moules quagga, espèce invasive qui infeste nos lacs. «Des fois, mes filets en sont crépis!» Demain, il essaiera de les tendre dans un endroit qu'il espère plus poissonneux. Il est 9h30. Retour à la case départ. Pierre-Alain Chevalley nettoie le pont de son bateau à grandes eaux. Puis, s'en va démailler ses six kilos de perches au labo. «Heureusement que ce n'est pas tous les jours la même galère.» On comprend mieux pourquoi nombre de ses collègues prédisent la fin de la pêche professionnelle. «C'est dur et ça le sera encore à l'avenir, mais je reste confiant.»

Confiant notamment dans les autorités qui lui allouent depuis 2020 une aide financière d'urgence de 10 000 francs par an et semblent donc disposées à soutenir et à pérenniser son corps de métier. «Le Conseil fédéral a publié un rapport dans lequel il reconnaît clairement notre utilité ainsi que notre importance patrimoniale et sociale», rappelle-t-il.

Ce père de deux grandes filles carbure à la passion. C'est ce qui lui permet de se coltiner des journées sans fin (si tout va bien, celle-ci s'achèvera vers 19 heures lorsqu'il aura réamorcé les lignes à silures) et le pousse à reprendre le lac petit matin après petit matin. «J'aime être en contact direct avec la nature, j'ai l'impression d'en faire partie et je ne me lasse pas d'essayer de la comprendre.» «Et il n'y a pas deux jours pareils», ajoute Cécile Lecourtier. «C'est vrai! Aujourd'hui, par exemple, c'était la même chose qu'hier mais en moins bien.» Ils éclatent de rire. ■



Irréductible village de pêcheurs

Pierre-Alain Chevalley loue une cabane dans le Village des pê- de l'époque. Elles sont le témoin d'un mode de vie qui a dispafume aussi ses poissons. Or, ce hameau, composé de cinq bâtisses construites entre 1940 et 1977, est menacé de destruction. Propriétaire du terrain, l'Etat de Vaud veut le raser pour et conservation du patrimoine. rendre à la nature cette zone qui se situe dans la réserve de la

Une aberration pour le dernier pêcheur d'Yvonand et les pros'annonce. Le Village des pêcheurs est donc, pour l'heure, toupriétaires de cet ensemble architectural probablement unique en Suisse. «Ce n'est pas du Corbusier, mais ces maisons répondaient toutes à un seul besoin, celui de la pêche professionnelle

cheurs d'Yvonand. Il s'y rend pour faire sécher et épancher ses ru, il est essentiel de les préserver. D'autant qu'elles n'ont pas filets, et les débarrasser des coquilles qui s'y accrochent. Il y été transformées en cabanons de vacances comme partout ailleurs.» Cet ancien ingénieur en gestion de l'environnement est persuadé qu'il est possible ici de concilier respect de la nature

Début octobre, une séance de conciliation entre Canton et propriétaires a abouti à un échec. Une longue bataille juridique jours en sursis...











Pierre-Alain Chevalley ne s'éloigne guère du rivage. Après avoir jeté ses trois filets à perches, il se rend sur un autre coin de pêche, où flottent des jerricans, pour lever les bondelles. Dans l'un des filets posés la veille au soir, un brochet apparaît, avant que d'autres rares poissons aux écailles argentées ne soient prélevés.











A l'aube, le pêcheur s'apprête à retourner à Yvonand pour déposer le butin à la cabane, où sa compagne apprêtera les bondelles destinées à la vente directe et à la restauration. Puis, nouveau départ sur le lac pour lever les filets posés un peu plus tôt. Là encore, peu de poissons au rendez-vous. Les perches seront démaillées au labo, sur la terre ferme.

SUISSE Une initiative pour faciliter les naturalisations

os lecteurs et nos lectrices trouveront encartée dans ce numéro du journal l'initiative populaire fédérale «Pour un droit de la nationalité moderne (Initiative pour la démocratie)».

Soutenue par Unia, l'initiative émane de l'Action Quatre Quarts. Le nom fait référence aux 25% de résidents, soit quelque 2 millions de personnes, privés d'un passeport suisse et, à l'exception d'une poignée de cantons et de communes, de droits politiques. Ce comité citoyen avait en 2020 publié un manifeste postulant un droit à la nationalité pour tous les enfants nés en Suisse et une naturalisation facilitée. La présidente d'Unia, Vania Alleva, figurait parmi les premiers signataires. Si la nationalité ouvre le droit de participer aux votations et aux élections, elle garantit également la sécurité du statut de séjour, la liberté de voyager



En Suisse, deux millions de personnes sont privés de droits politiques, sauf dans quelques communes ou cantons.

passeport à croix blanche en poche et, comme le souligne le manifeste de l'Action Quatre Quarts, «le droit d'être reconnu comme membre à part entière de la communauté». Ce qui n'est pas rien.

Le texte de l'initiative pour la démocratie propose de réduire à cinq ans le délai d'attente pour déposer une demande de naturalisation, actuellement fixé à dix ans. L'initiative entend aussi harmoniser la procédure de naturalisation à l'échelle suisse.

Aujourd'hui, des cantons et des communes mettent des conditions à la naturalisation allant au-delà du droit fédéral. Ces conditions varient d'un endroit à l'autre, elles sont souvent subjectives et peuvent parfois favoriser des décisions arbitraires et discriminatoires. «L'Europe compte peu de pays qui mettent tant d'entraves à la naturalisation», note le manifeste. L'initiative

ne retire pas la compétence des autorités cantonales et communales, mais elle unifie les procédures.

La naturalisation ne sera pas automatique et il restera des conditions à remplir. Ainsi, pourra demander la naturalisation celle ou celui «qui n'a pas été condamné à une peine privative de liberté de longue durée, qui ne met pas en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse et qui possède des connaissances de base dans une langue nationale», stipule le texte. Si l'autorisation d'établissement (permis C) ne sera plus une condition préalable à la naturalisation, les séjours illégaux resteront exclus.

L'initiative est soutenue par une large alliance de la société civile. Dans le comité d'initiative, on trouve Paul Rechsteiner, l'ancien président de l'Union syndicale suisse, ou encore l'écologiste genevoise Lisa Mazzone.

JB

VOUS AVEZ DES DROITS@

QUELQUES QUESTIONS À L'APPROCHE DE LA RETRAITE

A quel âge puis-je prendre ma retraite?

Actuellement, l'âge ordinaire pour pouvoir toucher sa rente AVS est à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La réforme AVS 21 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 prévoit une harmonisation de l'âge de la retraite (à l'avenir «âge de référence») des femmes et des hommes à 65 ans. Cela se fera de manière progressive et commencera un an après le début de la réforme, soit dès le 1^{er} janvier 2025. Ainsi, dès 2028, l'âge de la retraite sera identique pour toutes et tous.

Je suis une femme, je suis née le 10 mars 1961 et aurai donc 64 ans en 2025, quand pourrai-je toucher ma rente AVS?

Les femmes nées entre 1961 et 1969 inclus seront soumises aux dispositions transitoires. En effet, l'âge de référence sera relevé chaque année par paliers de trois mois de 2025 à 2028. Les femmes nées en 1961 pourront ainsi prendre leur retraite à 64 ans et trois mois, celles nées en 1962 à 64 ans et six mois, celles nées en 1963 à 64 ans et neuf mois, et à 65 ans pour les femmes nées dès 1964. Par conséquent, vous pourrez prendre votre retraite dès le 1er juillet 2025.

A quel âge puis-je demander une retraite anticipée?

Le versement de la rente AVS peut être anticipé d'une à deux années, mais il est accompagné d'une réduction de la rente à vie. Aujourd'hui, il est possible de percevoir une rente AVS dès l'âge de 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes avec une réduction de la rente de 13,6% ou, dès 63 ans pour les femmes et 64 ans pour les hommes, avec une réduction de 6,8%. La réforme AVS permettra la perception de la rente à partir de n'importe quel mois entre 63 ans et 70 ans et prévoit la possibilité de toucher une rente partielle. Les femmes nées entre 1961 et 1969 conserveront le droit de percevoir une rente dès leurs 62 ans.

Je suis un homme, je suis actuellement en emploi et aurai 65 ans dans quelques mois. Dois-je résilier les rapports de travail?

Le contrat de travail ne prend pas automatiquement fin lorsque le travailleur atteint l'âge légal de la retraite. Une résiliation du contrat dans le respect du délai de congé est en principe nécessaire à moins qu'une convention collective de travail ou le contrat individuel ne prévoient expressément que celui-ci prendra fin au plus tard à cette échéance.

Je souhaite continuer à travailler après avoir atteint l'âge de la retraite

Vous pouvez reporter le versement de votre rente d'un an minimum et de cinq ans maximum. Il sera désormais également possible d'ajourner uniquement une partie de la rente et de réduire son temps de travail

Si je décide de partir à l'étranger, sera-t-il possible de continuer

Les Suisses ainsi que les ressortissants de l'UE/AELE ou d'un pays avec lequel la Suisse a conclu une convention de sécurité sociale ont le droit de percevoir leur rente AVS à l'étranger. Pour ce faire, il convient d'informer sa caisse du départ afin qu'elle transmette le dossier à la caisse suisse de compensation qui prendra le relais. Cependant, tout ressortissant étranger qui s'installe dans un pays n'ayant pas d'accord avec la Suisse perd son droit à la rente, mais il pourra demander le remboursement de ses cotisations AVS (sa part ainsi que celle de ses employeurs).

Paula Chaves, juriste, Unia Vaud

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

BREVE

AVS: 6 JUILLET 1947 UNE DATE HISTORIQUE

La date figurant dans ce titre est essentielle. C'est en effet ce jour-là que le peuple suisse s'est largement prononcé (80% des voix) en faveur d'une assurance vieillesse et survivants (AVS), pièce centrale de la sécurité sociale depuis plus de 75 ans. En raison de cet événement, mais aussi de l'adoption, le même jour, des articles économiques de la Constitution fédérale, certes de façon plus serrée (53% de oui), l'historien Dominique Dirlewanger considère, dans 6 juillet 1947. La Suisse dans le monde d'après-guerre, édité par Le savoir suisse, que l'année 1947 marque un tournant majeur pour l'histoire du pays au XXe siècle. Selon l'auteur, cette double votation fait écho à plusieurs décennies de débats sociaux et politiques. Et c'est aussi durant l'année 1947 que se dessine la relance des relations internationales de la Suisse avec l'Europe et le monde de l'après-guerre.

Dominique Dirlewanger rappelle qu'en 1948 les premières rentes AVS étaient très modestes, avoisinant les 10% d'un salaire moyen, confortant ainsi le rôle fondamental des caisses de pensions. Les révisions successives de l'AVS amèneront toutefois une amélioration graduelle des prestations pour devenir, «sous la houlette du conseiller fédéral socialiste Hans Peter Tschudi (1913-2002)», la vitrine sociale de la participation de la gauche à l'exécutif gouvernemental entre 1959 et 1973.

JCR

COURRIER

ASSURANCE SANTÉ: DES PRIMES QUI PÈSENT SUR NOS TÊTES

Chaque année, les augmentations de primes maladie pèsent lourdement sur nos têtes, à tel point que cela encombre nos esprits. Il ne faut pas que cela soit le cas chaque année.

Comment faire pour équilibrer les budgets, surtout pour les familles et les personnes à faible revenu, afin que tous puissent vivre décemment? De quoi doit-on se priver pour payer ces très onéreuses primes maladie?

Chacun d'entre nous a le droit d'avoir une vie digne sans privation de ses besoins essentiels. Comment se fait-il que nous en soyons arrivés là? Tout simplement par une gestion très opaque des contributions pécuniaires des assurés. Pourquoi ne savons-nous pas comment est placé l'argent des contributions aux mains des caisses maladie?

Une concurrence effrénée entre les caisses maladie provoque des changements de caisse par les assurés. Ces changements occasionnent des frais estimés entre 800 et 1000 francs par personne. Comment se fait-il que les réserves ne suivent pas les assurés qui changent de caisse maladie? Lors de la campagne des dernières votations ayant pour objet une caisse unique et publique, une majorité des sondés y était largement favorable et, au fil du temps, ces avis favorables s'érodaient si bien que, lors du vote, le principe de la caisse maladie unique et publique a été refusé. C'est le résultat d'une large propagande orchestrée par les caisses maladies, mais avec quel argent? Cela fait longtemps que des citoyens suisses vivent dans un marasme financier. C'est, entre autres, le résultat de primes trop lourdes à assumer. Faut-il élargir le recours à l'aide sociale pour payer ses contributions à l'assurance maladie? Eh bien non!

Prochainement, il faudra que les primes soient plafonnées à 10% du revenu. Il faudra aussi qu'une assurance publique et unique devienne une réalité, ce qui réduira le nombre de décideurs et simplifiera le pilotage du système. ■ Thierry Cortat, Delémont

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS Bienne: pour connaître les heures d'ouverture

du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33. **Granges-Longeau:** pour connaître les heures

d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11. Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et M^{me} Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h

à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève. **Guichets:** 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin. **Permanence téléphonique:** 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et

jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Permanences syndicales: les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

AGENDA UNÍA

Ouverture du secrétariat: le mardi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Le Locle Ouverture du secrétariat:

mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATSSecrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2° étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baîches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30. **Saint-Imier,** rue Francillon 20: mardi de 13h30

à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h. **Porrentruy:** lundi après-midi de 14h à 17h;

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

jeudi matin, de 9h à 11h30.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir Sierre: lundi de 17h à 19h. Monthey: mardi de 17h à 19h. Sion: ieudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets: Martigny, Monthey, Sierre, Sion Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATSLes secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon,

Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France. Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h. Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h. Lundi après-midi de 13h30 à 17h. Mardi et jeudi de 13h30 à 18h. Mercredi après-midi fermé. Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil **sans-emploi.ch**.

L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement.

Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

tures sur la soixantaine de salariés indi-

quant qu'ils n'ont jamais été contraints

de se soulager dans des gobelets. Une

pétition qui n'ébranle pas la syndica-

liste. «Nous avons pour notre part des

photos de ce que nous avançons. Nous

pouvons nous appuyer sur des témoi-

gnages. Les signataires ont vraisembla-

blement eu peur», commente Camila

Aros, ajoutant que plusieurs collabo-

rateurs ont mentionné être surveillés

et être régulièrement convoqués par

leur supérieur. D'autres auraient reçu

des avertissements, voire ont été licen-

ciés alors que les négociations entre

Swisscanonica et les syndicats étaient

encore en cours. Dans ce contexte,

Camila Aros confie son inquiétude face à d'éventuelles représailles à l'encontre

des trois délégués du personnel et des

salariés qui ont participé à la confé-

Unia et le Sit rappellent encore que, «malgré quatre rencontres entre syn-

dicats et direction, Swisscanonica est

"UNE TENTATIVE DE MUSELER LES SYNDICATS»

Unia et le syndicat Sit saisissent la Chambre des relations collectives de travail dans l'affaire qui les oppose à l'entreprise de restauration Swisscanonica active à l'aéroport de Genève

Sonya Mermoud

ouvel épisode dans l'affaire Swisscanonica. Unia et le Sit ont saisi, le 22 novembre, la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) de Genève. Et ont exigé le retrait immédiat des plaintes déposées par Vincent Canonica, le patron de l'entreprise de restauration comptant une vingtaine de points de vente à l'aéroport. Rappelons que les syndicats avaient dénoncé le 26 octobre des «dysfonctionnements graves» au sein de la société et organisé une action à Cointrin. Des employés avaient alors témoigné de leurs conditions de travail et relaté, entre autres, le fait qu'ils soient parfois contraints d'uriner dans des gobelets faute de remplaçant leur permettant de se rendre aux toilettes (voir L'ES du 8 novembre). Cette information avait été catégoriquement démentie par Vincent Canonica annonçant porter plainte pour diffamation, calomnie et contrainte contre les deux secrétaires syndicaux en charge du dossier et les employés présents à la conférence de presse. «C'est une tentative de museler les syndicats et de faire pression sur les salariés qui n'oseront plus dans le futur participer à des actions ou des assemblées. Une volonté de les faire taire», s'est indignée Camila Aros, secrétaire syndicale d'Unia, fustigeant cette atteinte scandaleuse aux droits syndicaux et démocratiques tout en précisant que la requête de mesures superprovisionnelles et provisionnelles déposée par Vincent Canonica au greffe du Tribunal de première instance n'a pas abouti.

SOURD À LA DÉTRESSE DES EMPLOYÉS

Vincent Canonica a affirmé par ail-

leurs avoir recueilli, comme le rapporte notre confrère Le Courrier dans son édition du 17 novembre, 34 signa-

resté sourd à la détresse de ses employés». Aussi ont-ils estimé que cette situation ne pouvait plus durer, rompant les négociations et médiatisant les problèmes et les doléances des salariés. «Nous parlions depuis des mois. Nous n'avions rien obtenu, hormis la prise en compte du temps d'habillement, sur les nombreux points de litige. Autant dire des miettes. Nous n'avions plus grand-chose à perdre», complète la représentante d'Unia, précisant que, depuis, Swisscanonica a aussi fait marche arrière sur l'unique revendication acceptée. A ce stade Unia et le Sit ne reprendront pas de pourparlers tant que les plaintes ne sont pas retirées. Et préviennent que, si la démarche auprès de la CRCT n'aboutit pas, ils saisiront l'Inspection du travail. Affaire à

rence de presse.



Le 26 octobre dernier, plusieurs employés, soutenus par les syndicats Unia et Sit, avaient dénoncé leurs conditions de travail devant l'aéroport.

Saint-Gall: Dégradation des conditions de travail à SFS

Le groupe industriel SFS a demandé à une partie de ses collaborateurs de travailler davantage sans compensation salariale et a supprimé cinq jours de vacances

Sonya Mermoud

\rceil 🕽 est un scandale!» Voilà comment Anke Gähme, responsable régionale d'Unia Suisse orientale et des Grisons, a qualifié les mesures drastiques prises par la multinationale SFS dans sa division «Automotive» qui fabrique des pièces automobiles et compte quelque 950 employés. Le groupe industriel a demandé à ses collaborateurs des efforts considérables dans le but de faire des économies. «Depuis le 1er novembre, plusieurs centaines de personnes actives sur le site saint-gallois de production de Heerbrugg travaillent deux heures de plus par semaine pour le même salaire. Elles devront aussi l'an prochain renoncer à cinq jours de vacances supprimés par la direction», s'indigne la secrétaire syndicale, notant que celles qui n'acceptaient pas ces changements s'exposaient à un licenciement et devaient le notifier par écrit. «Nous sommes en contact avec des travailleurs. Mais beaucoup ont peur et craignent de se défendre. Ils seraient quelque 20% à vouloir quitter l'entreprise.» La manière de procéder de SFS pose aussi des questions d'un point de vue juridique. Les modifications d'un contrat de travail doivent être validées par les deux parties en présence et ne peuvent être introduites qu'après l'expiration du délai de préavis. Celui-ci court généralement sur deux à trois mois. Or, dans ce cas, la mise en œuvre des changements a été précipitée.

Temporaires, les nouvelles dispositions seront réévaluées dans une année. La direction les justifie par des problèmes sur les chaînes d'approvisionnement, le franc fort et le coût de l'énergie qui se répercutent sur les carnets de commandes. Anke Gähme rappelle néanmoins que le chiffre d'affaires de la multinationale s'est envolé et qu'elle pourrait recourir aux vases communicants entre ses différentes divisions. Le fait que les responsables de l'entreprise consentent eux aussi à des efforts financiers n'atténue pas son indignation. «Le CEO perçoit 1,5 million de rémunération avec le bonus qu'il accepte de baisser de 10%. Pas de quoi l'appauvrir», note-t-elle en substance. En revanche, le sacrifice consenti par les collaborateurs, a calculé la syndicaliste pour notre confrère de Work, représente, entre l'addition de l'allongement du temps de travail et la suppression de cinq jours de vacances quasi l'équivalent d'un mois de salaire... ■

BRÈVES

«BLOCK FRIDAY» LE TRIBUNAL FÉDÉRAL **DONNE RAISON AUX ACTIVISTES**

Quatre ans après l'action de désobéissance civile devant un centre commercial de Fribourg, sept activistes climatiques sont définitivement acquittés par

Fin novembre 2019, de nombreux militants et militantes écologistes bloquaient pacifiquement l'entrée principale du Centre commercial de Fribourg. Cette mobilisation lors du Black Friday avait pour but de dénoncer la surconsommation. Sommés de quitter les lieux par la police, sept d'entre eux avaient refusé d'obéir. A la suite de cette action baptisée Block Friday, un procès fleuve avait conclu à la condamnation des activistes du climat par le Ministère public. L'an dernier, celui-ci était désavoué par la Cour d'appel du canton de Fribourg (voir L'ES du 7 décembre 2022). Le procureur ayant fait recours, le TF a dû se prononcer, et a donné raison à la Cour d'appel. Pour les Avocat.e.s pour le Climat, qui ont défendu les activistes, l'arrêt du TF «s'aligne sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)» et «envoie un signal encourageant pour la liberté de réunion pacifique». Le TF a ainsi rappelé que les pouvoirs publics doivent faire preuve de tolérance envers les rassemblements non annoncés. «Précision importante, souligne les Avocat.e.s pour le Climat: cette protection reste valable lorsque le rassemblement a lieu sur le domaine privé, si celui-ci est destiné à accueillir de nombreuses personnes.» Et de conclure que le dérangement occasionné par les sept activistes acquittés «n'était pas suffisant pour limiter leur droit fondamental à la liberté de réunion pacifique». Dès lors, «toute condamnation pour contrainte était donc exclue».



BLACK FRIDAY CONTRER LA SURCONSOMMATION

La semaine dernière, plusieurs actions ont été menées un peu partout en Suisse pour dénoncer le Black Friday. Parmi elles, notons qu'une pétition, toujours en cours de signature, a été lancée par Solidar dans le cadre de sa campagne ***ck Friday. Elle demande aux commerçants suisses de l'électronique, tels que Digitec Galaxus, Brack, Interdiscount, Fust, MediaMarkt, Melectronics, Microspot et consorts, «d'assumer leurs responsabilités sociales et écologiques et d'instaurer une transparence sur les conditions de fabrication de leurs produits». L'ONG dénonce: «Les travailleuses et les travailleurs qui assemblent nos produits continuent de payer le prix de cette course aux bonnes affaires et aux rabais les plus alléchants, en particulier dans le secteur de l'électronique. Les événements commerciaux mondiaux comme le Black Friday ont un impact direct sur les conditions de travail dans les usines de production d'appareils électroniques en Asie.» AA

Pour signer la pétition, aller sur: solidar.ch/fr/blackfriday

NEUCHÂTEL CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles, les collectifs féministes de Suisse et d'ailleurs se sont mobilisés. Les actions continuent dans le cadre de la campagne «16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre». Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs événements sont prévus. A La Chaux-de-Fonds, le 30 novembre, le cinéma ABC projette *L'amour et les forêts* de la réalisatrice Valérie Donzelli, avant une table ronde intitulée «Causes possibles de la violence au sein du couple et comment s'en protéger» (plus d'informations sur: sens-egaux.ch). Deux conférences auront lieu également à l'Université de Neuchâtel (avenue du 1er-Mars 26). Organisée par la nouvelle association Recap-me avec le soutien du Clef (collectif de lutte égalitaire et féministe de l'UniNe), la première aura lieu le 5 décembre à 18h15, sur les violences psychologiques contre la mère et l'enfant. Puis le 7 décembre, de 18h à 19h30, une table ronde se tiendra sur «les violences psychologiques: des enjeux sociétaux et des solutions».

Plus d'informations sur: 16tage.ch

RÉFÉRENDUM STOP À L'EXTENSION DES AUTOROUTES!

«Plus d'autoroutes, moins de protection du climat? Non!» C'est sous cet intitulé que le référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales a été lancé par l'Association transports et environnement (ATE) et actif-trafic. Les référendaires, soutenus par le Parti socialiste, les Vert.es et des organisations environnementales, dénoncent un projet - voté par le Parlement à majorité de droite - incompatible avec les objectifs climatiques. Le trafic routier est en effet responsable d'un tiers des émissions de CO_2 en Suisse. Le développement des infrastructures alimente le bétonnage de la Suisse et génère à terme davantage de trafic. Environ deux tiers des plastiques qui polluent nos sols et nos eaux proviennent de l'usure des pneus. Ces projets d'extension, majoritairement en Suisse alémanique, mais aussi entre Nyon et Genève, généreraient la destruction de terres cultivables et de parcs verts. De surcroît plus d'un million de personnes en Suisse souffrent déjà du bruit routier. L'extension des autoroutes en Suisse coûterait plus de 5 milliards de francs. Comme le souligne l'organisation actif-trafic: «Ces 5,3 milliards ne sont que le début: près de 35 milliards en tout pour des autoroutes sont déjà planifiés ces prochaines décennies. En pleine crise climatique, c'est inacceptable: cet argent devrait aller aux transports publics, aux mobilités actives et à un aménagement du territoire compact qui favorise la proximité.» La récolte des 50 000 signatures nécessaires est en cours jusqu'au 25 décembre. Un cadeau de Noël pour les générations futures.

Pour plus d'informations et pour télécharger des feuilles de signatures, aller sur: folie-autoroutiere.ch

"LA LIBERTÉ SYNDICALE PRÉSUPPOSE LE DROIT DE GRÈVE"

L'Organisation internationale du travail saisit la Cour internationale de justice concernant le droit de grève à la suite d'attaques patronales. Explications avec Luca Cirigliano, secrétaire central de l'Union syndicale suisse

Propos recueillis par Aline Andrey

près plus de dix ans d'impasse concernant l'interprétation de la Convention No 87 sur la liberté syndicale, la Cour internationale de justice (CIJ) devra trancher. Le 10 novembre à l'issue d'une session extraordinaire du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), la CIJ a été saisie. Dans un communiqué, la Confédération syndicale internationale se réjouit de cette décision historique. Son secrétaire général, Luc Triangle souligne: «Le droit de grève est fondamental pour permettre aux travailleurs d'obtenir un accord équitable et, comme le montre l'histoire, pour la démocratie. Nous nous félicitons de cette décision et nous nous réjouissons de soumettre notre cas à la CIJ. Nous sommes convaincus que ce processus permettra de valider les décennies de jurisprudence de l'OIT sur le droit de grève en droit international.» Lors du vote du 10 novembre pour décider de saisir la CIJ ou non, le groupe des travailleurs a été soutenu par 19 gouvernements, contre 7 pour le groupe des employeurs; 2 pays se sont abstenus. Explications avec Luca Cirigliano, secrétaire central de l'Union syndicale suisse.



En février 2015, une journée d'action mondiale s'était déroulée en défense du droit de grève remis en cause au sein de l'OIT. A Genève, syndicats suisses et internationaux s'étaient mobilisés, demandant notamment à la Fédération des entreprises romandes d'intervenir auprès de l'Organisation internationale des employeurs.

QUESTIONS RÉPONSES

En quoi cette décision est-elle historique?

Le fait de faire appel à la CIJ est exceptionnel. C'est si rare qu'il m'est impossible d'estimer quand le jugement sera rendu. Il y a une dizaine d'années, le groupe des employeurs a commencé à remettre en question le travail de supervision et l'interprétation des conventions par les experts indépendants de l'OIT. Jusque-là leur avis n'était jamais mis en doute. La Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations de l'OIT est hiérarchiquement au-dessus des membres, mais ce n'est pas un tribunal. D'où cette décision historique d'en référer à la CIJ, car il n'était plus possible de dialoguer pour arriver à un consensus. Les médiations de la Suisse ont par ailleurs échoué.

Le mot grève n'apparaît pas dans la convention

Même si le mot grève n'est pas cité expressément, la jurisprudence de l'OIT signifie que le droit de grève découle, en droit international, des conventions 87 (sur la liberté syndicale) et 98 (sur le droit d'organisation et de négociation collective). Dit autrement, la liberté syndicale a toujours présupposé le droit de grève. Toute action collective entreprise par les syndicats a, entre autres outils, la grève. Cette position est essentielle pour contrer cette décision politique des employeurs de remise en

question et donc de fragilisation de ce droit au niveau international. Il n'y a pas de liberté syndicale sans grève, car historiquement les syndicats se sont constitués autour de ce principe.

En quoi la décision de la CIJ affectera-t-elle la Suisse?

Le droit de grève en Suisse ne sera pas touché directement puisqu'il est reconnu au niveau fédéral. Par contre, cette décision aura un impact important sur le travail de la commission des experts de l'OIT, sur la Commission de l'application des normes, sur la mécanique de cette application, et pour clarifier la doctrine du droit international. C'est aussi essentiel pour certains pays, où le droit de grève n'est pas reconnu.

LE CONFLIT S'ENLISE DANS LA MÉTALLURGIE AUTRICHIENNE

Syndicats et employeurs ne parviennent pas à un accord salarial malgré les grèves successives dans l'industrie métallurgique. Les syndicats européens expriment leur soutien

Manon Todesco

n Autriche, il semblerait que le conflit entre les partenaires sociaux de l'industrie métallurgique s'aggrave. Le nerf de la guerre? Les salaires. Après six cycles de négociations tenus sur sept semaines, des grèves d'avertissement dans plus de 400 entreprises, des rassemblements ainsi que des barrages routiers, aucun accord n'a pu être trouvé. Dans un communiqué de presse du 15 novembre, la fédération syndicale IndustriALL informe que les syndicats PRO-GE et GPA ont prolongé les grèves dans la branche, car les dernières discussions, qui ont duré onze heures, n'ont pas été concluantes.

«La dernière offre des employeurs était bien en deçà de l'inflation», indique la fédération internationale, qui rappelle que des bénéfices record ont été enregistrés dans le secteur. «Des grèves temporaires journalières d'au moins huit heures auront lieu dans les entreprises métallurgiques de toute l'Autriche. L'objectif de ces grèves est de réclamer une augmentation salariale de 11,6% et le paiement des heures de grève.»

Dans sa dernière offre, la partie patronale proposait une hausse des salaires de 2,7%, assortie d'une majoration fixe supplémentaire de 130 euros et d'un versement unique de 1200 euros. Les syndicats ont proposé, comme alternative, une augmentation de 6%, assortie d'un versement unique de 1200 euros. Sans succès.

«Les employeurs ont déjà menacé de licencier des effectifs pour intimider les travailleurs, mais les syndicats sont convaincus qu'ils peuvent continuer à se battre pour obtenir une augmentation salariale qui reflète la hausse vertigineuse du coût de la vie en Autriche et pour garantir une vie décente aux 200 000 métallurgistes du pays», souligne IndustriALL, qui indique également que les dernières grèves dans le secteur remontent à 2018.

«Les travailleurs et les travailleuses, qui jouent un rôle essentiel dans la création de richesses, méritent de recevoir leur part du gâteau et de gagner décemment leur vie, s'est exprimé Atle Høie, secrétaire général d'IndustriALL Global Union. Nous soutenons les grévistes autrichiens et demandons instamment aux employeurs de respecter le modèle de relations sociales et de trouver une solution!»

Personnel de maison: financièrement à l'aise, mais totalement soumis

Dans son ouvrage «Servir les riches», la chercheuse en sociologie Alizée Delpierre dresse un magnifique portrait du personnel de maison en France, généralement bien situé financièrement mais sous le joug de l'employeur

Jean-Claude Rennwald

n ouvrant le livre Servir les riches. Les domestiques chez les grandes fortunes, paru aux Editions La Découverte, j'étais certain d'entrer dans un monde de travailleuses et de travailleurs touchant des salaires de misère, même lorsqu'ils sont au service des bourgeois les plus fortunés.

ENTRE 2000 ET 3500 EUROS...

Or, la réalité est bien différente. Dans ce livre fort bien documenté, qui est avant tout une brillante enquête de terrain, on apprend qu'il est courant que des employés de maison gagnent entre 2000 et 3500 euros (plus du double du SMIC et plus que le salaire médian établi à 2100 euros) par mois, qu'ils soient garde d'enfants, cuisinier, chauffeur, lingère et même bonne à tout faire. Certains touchent en outre des primes annuelles de plusieurs centaines d'euros, tout en étant généralement logés,

nourris et blanchis. Alizée Delpierre mentionne aussi ce cas particulier – mais qui n'est pas unique –, soit celui d'une employée qui, plusieurs fois par mois, reçoit des vêtements et des accessoires dont sa patronne et sa fille, âgée de 21 ans, veulent se séparer.

... ET PARFOIS BEAUCOUP PLUS

Mais certains, certes minoritaires, gagnent encore beaucoup plus. Dénommée Violette, une responsable de maison touche 5600 euros par mois, hors primes. Elle travaille en équipe avec une bonne à tout faire, une cuisinière et un chauffeur, qu'elle dirige. Violette espère pouvoir un jour devenir gouvernante, l'un des plus hauts postes dans la hiérarchie des domestiques. Mais le cas le plus spectaculaire est sans aucun doute celui de Marius, un immigré roumain pauvre arrivé en France à 18 ans. Après avoir travaillé durement sur des chantiers, il gagne aujourd'hui 12000 euros par mois,

parfois jusqu'à 16 000 euros avec les primes, comme assistant de son patron, riche PDG du CAC 40 (les quarante premières entreprises françaises cotées en Bourse), qu'il accompagne partout. Il organise tous ses déplacements, gère ses agendas professionnel et personnel et dirige toute une équipe de domestiques. Ce statut très élevé lui permet de plonger régulièrement dans l'océan Indien. Comme le montre cet exemple, beaucoup de domestiques «haut de gamme» sont au service de multimillionnaires et de milliardaires. Ceux-ci pratiquent une forme «d'exploitation dorée» qui peut faire rêver des femmes et des hommes qui y voient une réelle possibilité d'ascension sociale.

PRIVILÈGE DE CLASSE

A l'inverse, pour les tenants des grandes fortunes, déléguer toutes les tâches jugées ingrates demeure essentiel pour consolider leur pouvoir et jouir à plein de leur capital. Ces personnes «sont prêtes à tout pour fidéliser leurs domestiques, précise Alizée Delpierre, et conserver ce privilège de classe. Cette vision a pour corollaire une domination totale sur le personnel de maison: conditions de travail jamais négociées et silence total sur celles-ci, flexibilité et horaires quasi illimités, investissement absolu qui baisse considérablement le coût réel du travail, adhésion aux valeurs des maîtres, vie personnelle presque inexistante. La situation est particulièrement pénible pour les femmes immigrées, qui ont le sentiment d'appartenir à un «monde invisible» et qui, chaque jour, servent les autres en restant dans l'ombre. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant d'apprendre que le nombre de domestiques syndiqués est quasi insignifiant...

